



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comité technique Régional Autisme
Mardi 3 décembre 2024

Direction Adjointe de l'Autonomie

Ordre du jour :

Propos introductifs du Délégué interministériel à la stratégie TND et de la Directrice Générale de l'ARS Bretagne

- 1) Point sur l'avancement de la stratégie TND et des 50 000 solutions
- 2) Diagnostics enfants / adultes au CRA
- 3) Bilan de la 1^{ère} vague de la mesure 12 : repérage des adultes non diagnostiqués en établissement
- 4) Présentation de la collaboration CRA / Education Nationale
- 5) **Présentation et bilan des UEMA du Centre hospitalier Guillaume Régnier => report au prochain CTRA**

Point sur l'avancement de la stratégie TND et des 50 000 solutions

Pour rappel :

- Un plan national de création de **50 000 solutions** à horizon 2030 qui intègre :
 - **la stratégie TND 2023-2027**,
 - le déploiement de solutions pour les **enfants en situation de handicap et relevant de l'aide sociale à l'enfance**,
 - **la stratégie aidants** d'octobre 2023,
 - le plan de **prévention des départs en Belgique**
 - Une enveloppe régionale pour la Bretagne à hauteur de **53 960 000€**
-

Point sur l'avancement de la stratégie TND et des 50 000 solutions

Rappel du calendrier et de la comitologie

- Concertations avec les 4 Conseils départementaux, les pouvoirs publics impliqués par le handicap (MDPH, Rectorat, DDETS, etc.), les Fédérations d'associations gestionnaires et les différentes instances représentatives (Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux (CSMS) et la commission spécialisée droits des usagers (CSDU) de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), le CTRA).
- Concertation au sein de chaque territoire départemental organisé par les délégations départementales
- Implication des personnes concernées : comité régional des personnes concernées en cours de création
- Transmission d'une programmation prévisionnelle à la CNSA au 31 mai 2024
- Exécution de l'exécution de la programmation 2024
- Calendrier de cadencement des crédits de paiement en lien avec les arbitrages budgétaires (PLFSS)

Point sur l'avancement de la stratégie TND et des 50 000 solutions

Rappel des éléments de cadrage

- Principe de **péréquation régionale pour les équipements « classiques »** (notamment places d'ESMS), anticipation des évolutions démographiques
- Principe de **répartition proportionnelle à la population pour les dispositifs nouveaux** (notamment enveloppe « repérage et prise en charge précoce » et enveloppe « école »)
- Privilégier les **solutions en milieu ordinaire**
- Renforcer la gradation des accompagnements ; développement des prises en charges aigues ; promouvoir le fonctionnement en logique de parcours.
- Dynamique de **transformation de l'offre à poursuivre**
- Logique de **cofinancement à rechercher** (ESMS à compétence conjointe, locaux en établissements scolaires ...) dans une logique de cohérence stratégique et dans une volonté de valorisation des engagements départementaux.
 - Création de services dont en convergence avec les habitats inclusifs ;
 - Articulation (MAS/FAM) ;
 - Renfort CAMSP ;

Décomposition de la notification bretonne

	Socle		Repérage précoce	Ecole	Total
Notification régionale	32,41 millions €		5,53 millions €	16,02 millions €	53,96 millions €
Répartition indicative	Enfant 10 419 979 €	Adulte 21 986 030 €			

NB : les enveloppes « Repérage et prise en charge précoce » et « Ecole » feront l'objet de circulaires dédiées quant à leur usage.

Cadrage national du compartiment socle

Eléments nationaux					
985 000 000					
Solutions Enfants			Solutions Adultes		
400 000 000			585 000 000		
Objectifs nationaux (volume)			Objectifs nationaux (volume)		
Objet	€	%	Objet	€	%
ASE	50 000 000	12,5%	PHV	90 000 000	15,4%
TND - Unités d'enseignement	62 100 000	15,5%	TND – URTSA	45 000 000	7,7%
TND - Prestations milieu ordinaire (PMO) TND	35 000 000	8,8%	TND -services TND	35 000 000	6,0%
TND - Ligne 3 Diagnostic TND	16 000 000	4,0%	TND – emploi	35 000 000	6,0%
			TND - Ligne 3 Diagnostic	16 000 000	2,7%
Répit - ESMS 365j	12 000 000	3,0%	Répit - Solutions Répit (AJ/HT)	30 000 000	5,1%
Répit - Solutions Répit (AJ/HT)	30 000 000	7,5%	Répit – PFR	14 000 000	2,4%
Répit - PFR	14 000 000	3,5%			
Autres besoins (solde)	180 900 000	45,2%	Autres besoins (solde)	320 000 000	54,7%
Eléments régionaux (Rappel)					
32 406 009					
Solutions Enfants			Solutions Adultes		
10 419 979			21 986 030		

Des plans ou stratégies sont susceptibles d'être renouvelés ou complétés au niveau national : polyhandicap, handicap rare, handicap psychique (en lien avec feuille de route/conseil national de la refondation en santé mentale), le plan maladies neuro-dégénératives (notamment sujet jeune), etc.

Programmation prévisionnelle renfort de l'offre 2024/2030 *(en italique, les projets spécifiques TSA/TND)*

Dans la région, l'état actuel de la situation des travaux de programmation vise a minima :

- 55 équipes médico-sociales appuyant les futurs pôles d'appui à la scolarité (PAS) (estimation de 800 solutions)
 - *10 unités d'enseignement autisme*
 - *1 unité résidentielle pour adultes autistes en situation très complexe (UR TSA) – 6 places*
 - 91 places en établissement médico-social pour enfants (accueil de jour, accueil temporaire ou internat) et 76 places en prestation en milieu ordinaire pour enfants en situation de handicap (portées par des établissements ou des SESSAD), dont *48 spécifiques TSA/TND*
 - Renfort des CAMSP
 - *Extension aux 7-12 de la PCO TND du 56 (dernière PCO à étendre son activité)*
 - 166 places de services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) dont *35 spécifiques TSA/TND*
 - 128 places de MAS, sous diverses modalités d'accueil, dont *8 spécifiques TSA/TND*
 - 133 places d'établissements d'accueil médicalisé (EAM – ex-FAM), sous diverses modalités d'accueil, dont *14 spécifiques TSA/TND*
 - *Des dispositifs spécifiques aux personnes TSA/TND éloignées de l'emploi (estimation de 35 solutions)*
 - Des équipes mobiles pour la prise en charge du vieillissement des personnes handicapées en foyer et à domicile
-

Echanges avec CNSA et début d'exécution 2024

- Retour de la programmation à la CNSA le 31 mai 2024 sur la base de 53,9 M€
- Echange sur la programmation avec la CNSA le 18 juin 2024
 - Accord sur l'économie générale de la programmation
 - Retour définitif attendu sur le calendrier programmatif
- Exécution en fin 2024 (3,88M€ équivalents année pleine)

Ont été autorisés :

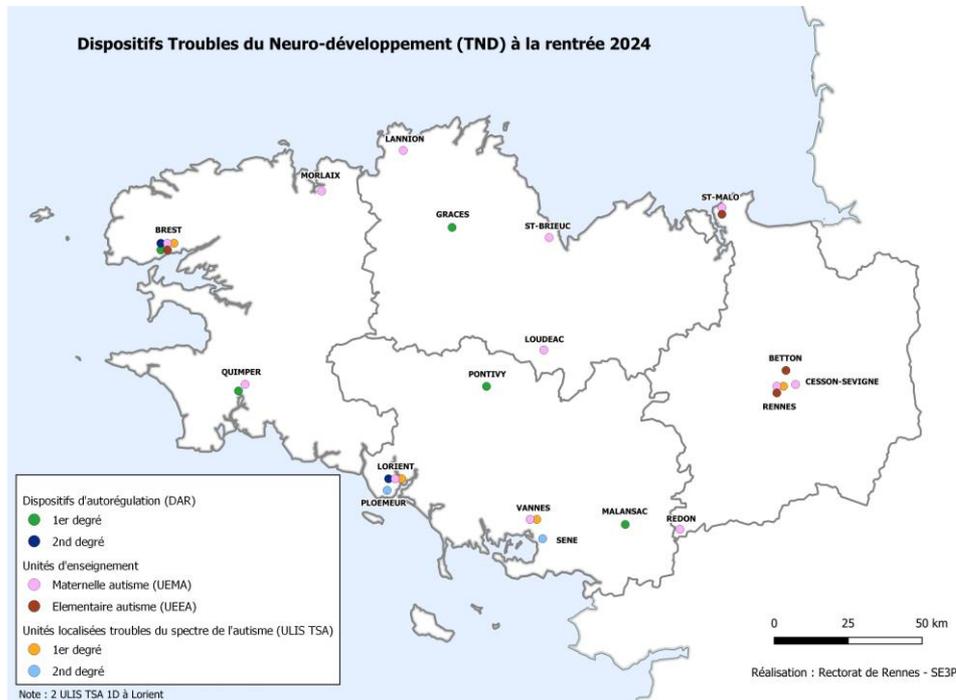
- EAM : 8 places
- SAMSAH : 16 places
- IME : 25 places en accueil de jour et 39 places de prestations en milieu ordinaire (PMO)
- ITEP : 10 places en accueil de jour, 5 places en accueil temporaire et 6 places de PMO
- 1 UEEA (unité d'enseignement élémentaire autisme/en cours), 1 DAR (dispositif d'autorégulation) Collège et 1 DAR Lycée => 30 solutions
- Extension aux 7-12 ans de la PCO TND du 56 (dernière PCO à étendre son activité)

Programmation 2025 à autoriser au niveau régional

Cette programmation est tributaire du montant effectif de la notification des crédits de paiement pour 2025.

- Renfort de CAMSP
- 2 DAR Collège
- 1 UEEA
- 1 UEMA
- 3 places d'EEAP
- 53 places IME (32 en accueil de jour, 21 en PMO)
- 12 places ITEP (dont 5 en PMO)
- 77 places d'EAM
- 87 places de MAS
- 6 places d'URTSA

Focus : Adapter la scolarité de la maternelle à l'enseignement supérieur (engagement 4 de la stratégie TND)



Existant (septembre 2024) :

- 12 UEMA
 - 4 UEAA
 - 5 DAR 1^{er} degré et 2 DAR 2nd degré
- + Dispositifs propres EN = 5 ULIS Ecole et 2 ULIS Collège
8 professeurs ressources

Perspectives d'ouverture (jusqu'à la rentrée 2027) :

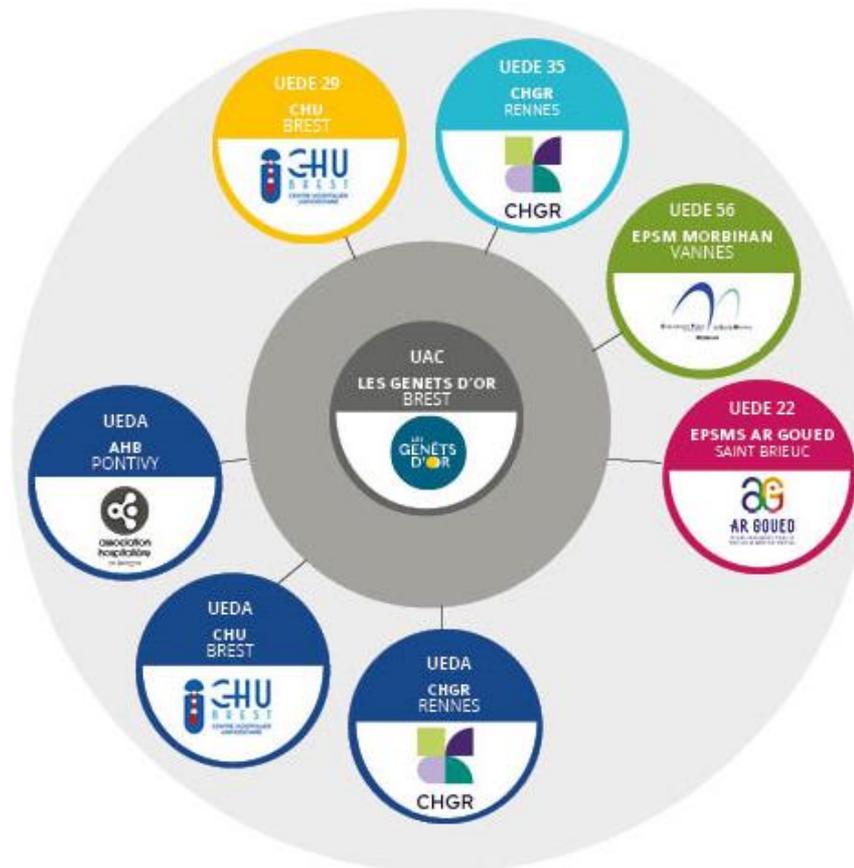
- 2 UEMA
 - 4 UEAA
 - 3 DAR 2nd degré
- + 3 professeurs ressources

2) CRA Bretagne : présentation et activité diagnostique

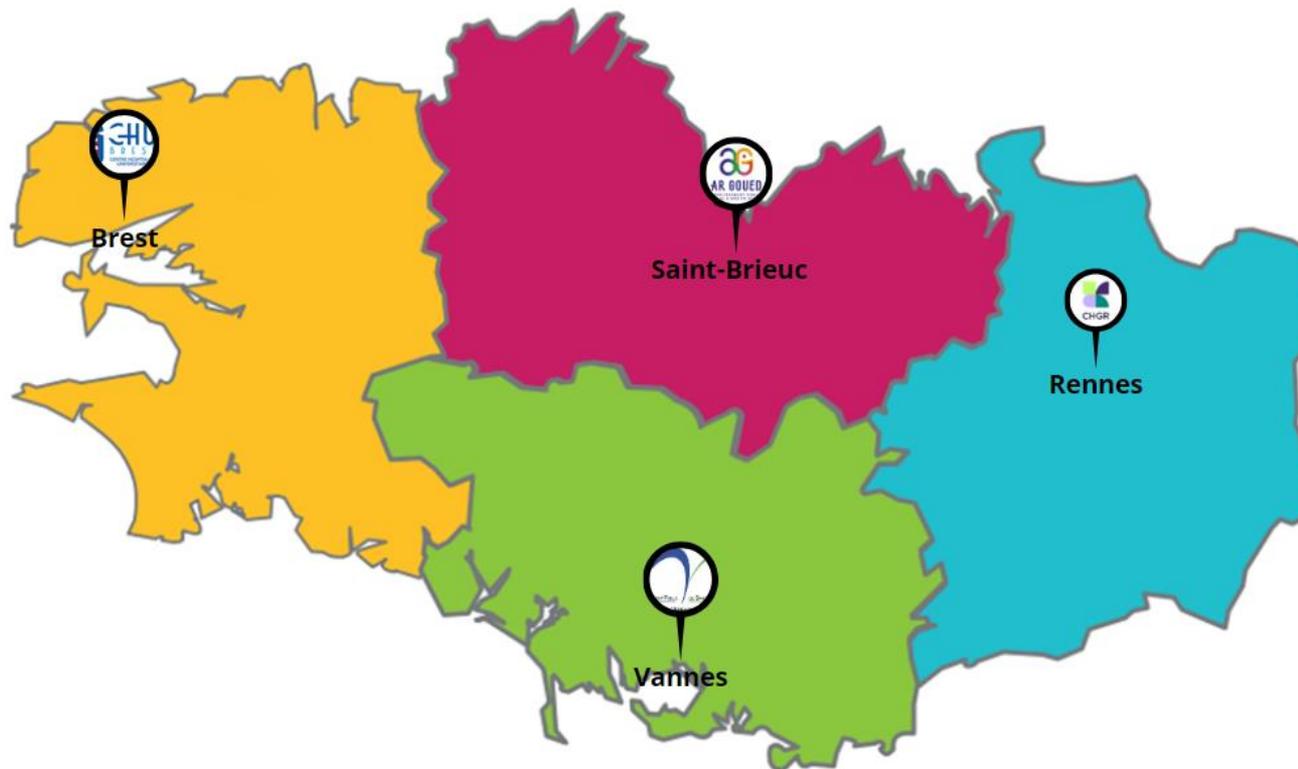
Le dispositif CRA Bretagne

Les missions :

- ❖ **Unité d'Appui et de Coordination :**
 - Coordination du dispositif régional
 - Conseils et informations
 - Sensibilisations et formations
 - Animation du réseau
 - Documentation
- ❖ **Unités d'Evaluation Diagnostique :**
 - Evaluations diagnostiques cas complexes
 - Appui aux équipes de proximité



Les Unités d'Evaluation Diagnostique Enfants

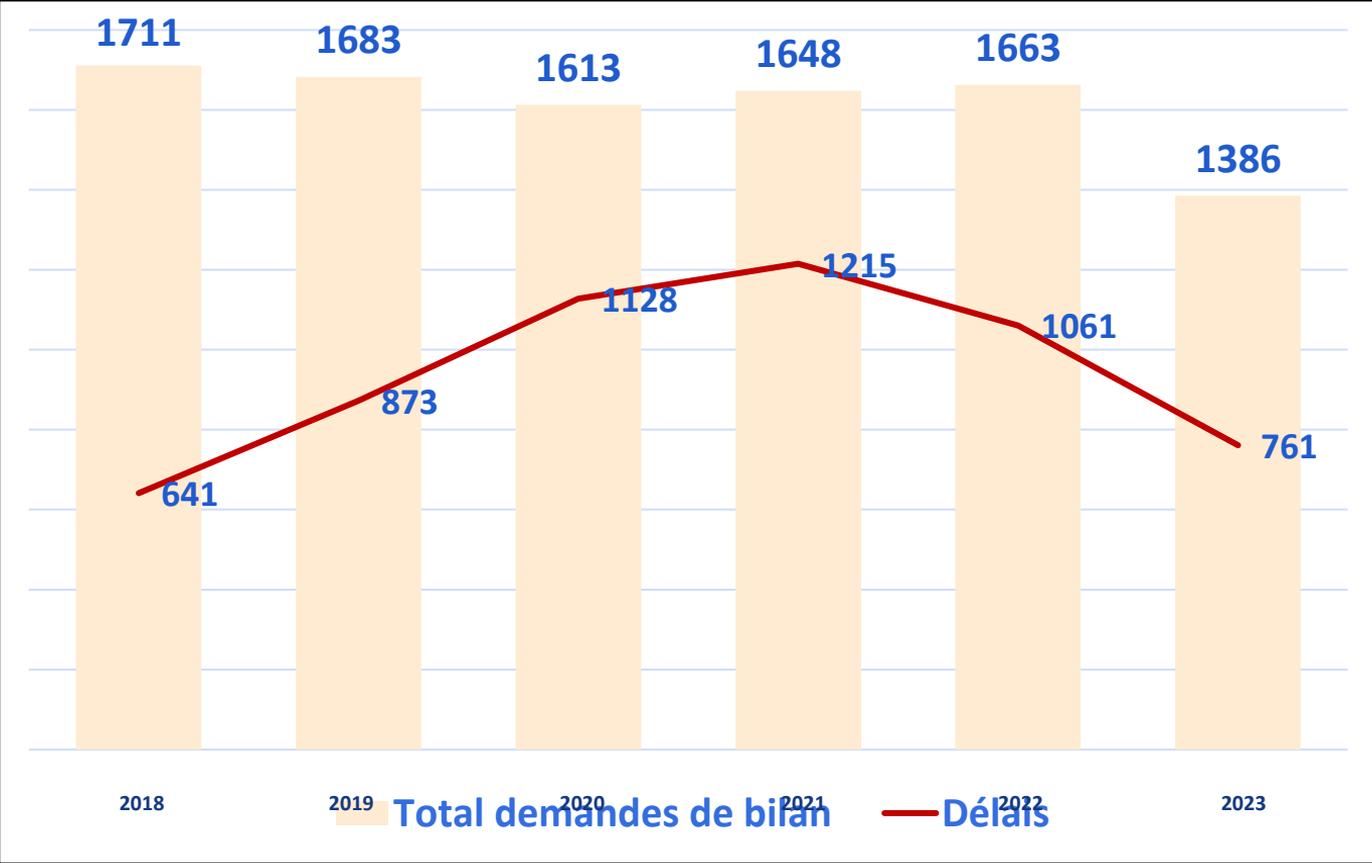


Les Unités d'Evaluation Diagnostique Adultes



L'activité diagnostique au sein du CRA Bretagne

Evolution depuis 2018 secteurs enfants et adultes

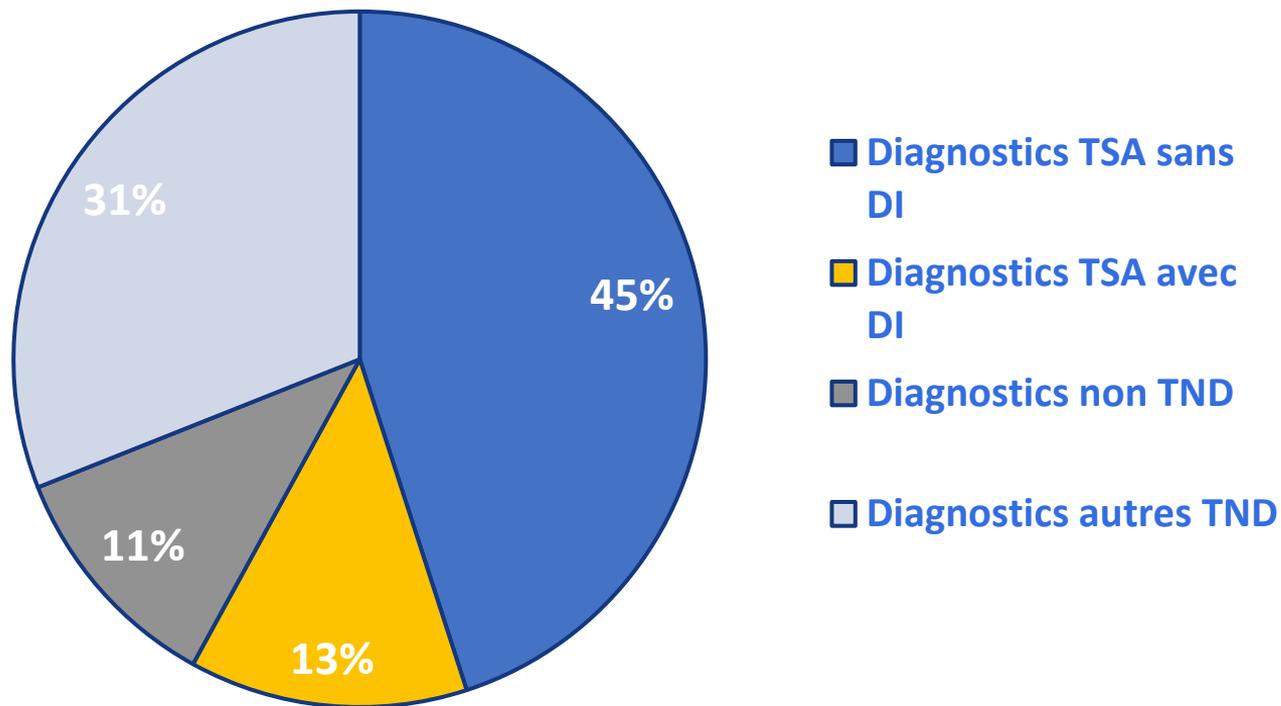


Le parcours enfant (0 à 16 ans)

Etat des lieux sur les délais (parcours enfant)

	Moyennes 2022	Moyennes 2023
Délai d'attente moyen entre la date d'inscription de la demande en liste d'attente et le 1er rendez-vous	2 ans et 6 mois	1 an et 10 mois
Délai d'attente moyen entre le 1er rendez-vous et l'engagement d'un bilan diagnostic ou fonctionnel	27 jours	1 mois
Délai de réalisation entre l'engagement du bilan et la restitution écrite	2 mois et demi	3 mois et demi

Indicateurs diagnostics enfants



Chiffres globaux :

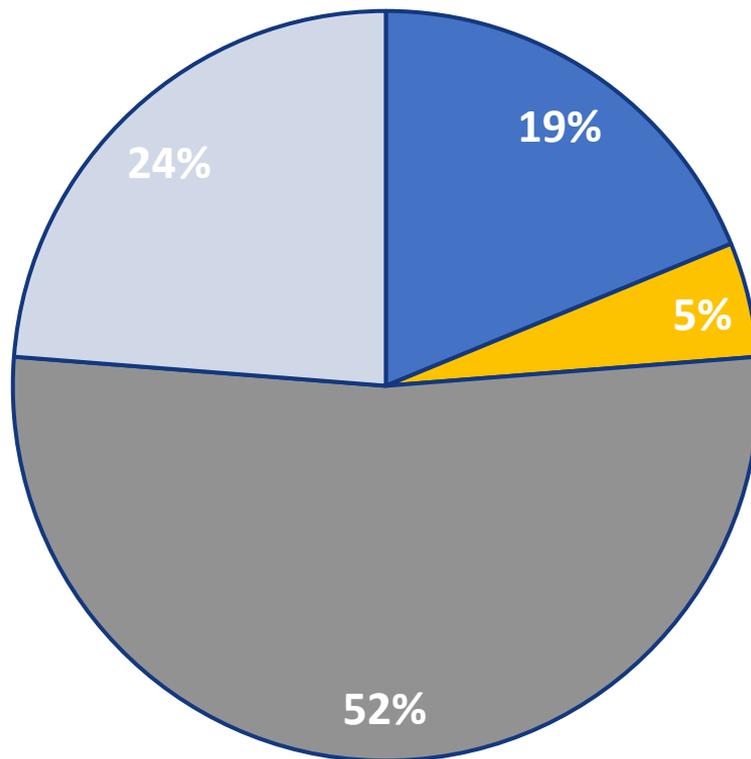
- **Demandes de bilan reçues en 2022 : 105**
- **Demandes de bilan reçues en 2023 : 101**
- **181 bilans clôturés**

Le parcours adulte (16 ans et +)

Etat des lieux sur les délais (parcours adulte)

	Moyennes 2022	Moyennes 2023
Délai d'attente moyen entre la date d'inscription de la demande en liste d'attente et le 1er rendez-vous	2 ans	1 an et 5 mois
Délai d'attente moyen entre le 1er rendez-vous et l'engagement d'un bilan diagnostic ou fonctionnel	17 jours	11 jours
Délai de réalisation entre l'engagement du bilan et la restitution écrite	2 mois et demi	2 mois

Indicateurs diagnostics adultes



- Diagnostics TSA sans DI
- Diagnostics TSA avec DI
- Diagnostics non TND
- Diagnostics autre TND

Chiffres globaux :

- **Demandes de bilan reçues en 2022 : 460**
- **Demandes de bilan reçues en 2023 : 417**
 - **321 bilans clôturés**

3) Déploiement de la Mesure 12

Intensifier le plan de repérage, diagnostic et intervention des adultes autistes en ESMS et à l'hôpital psychiatrique



MESURE 37

Repérage des personnes adultes autistes non diagnostiquées en établissements de santé mentale et en établissements médico-sociaux

POUR QUI ?

Toutes les structures avec un public adulte, sans agrément spécifique pour personnes avec Trouble du Spectre de l'Autisme

POUR QUOI ?

Ajuster si besoin le projet personnalisé de soins et d'interventions aux besoins des personnes et source d'une meilleure qualité de vie.

COMMENT ?

Des binômes de repérage au sein des structures seront formés par l'équipe support du CRA Bretagne.

PLUS D'INFORMATIONS :

 www.cra.bzh

 cmpa@cra.bzh

MESURE 37

Repérage des personnes adultes autistes non diagnostiquées en établissements de santé mentale et en établissements médico-sociaux

EN PRATIQUE SUR NOTRE RÉGION

La démarche de repérage sur la région Bretagne a déjà commencé !
Début 2023, l'ARS et le CRA Bretagne ont déployé une information régionale et lancé un appel à volontariat aux structures qui souhaitaient s'inscrire dans la démarche.

1

FORMATION DES BINÔMES
J1 et J2 de formation



2

PHASE DE PRÉ-REPÉRAGE PAR LES BINÔMES
Appui si nécessaire de l'équipe support CRA



3

SI LE PRÉ-REPÉRAGE EST NÉGATIF :
Fin de la démarche

SI LE PRÉ-REPÉRAGE EST POSITIF :
Poursuite de la démarche avec le repérage

4

CONSENTEMENT
Informations et recueil du consentement des personnes concernées et de leur représentant légal par les Établissements inscrits dans la démarche de repérage

5

REPÉRAGE
Avec outils validés et recommandés dans la démarche nationale de repérage.
Appui si nécessaire de l'équipe support CRA



6

OBJECTIFS DU REPÉRAGE
Mieux comprendre le fonctionnement de la personne

Réajuster les accompagnements proposés

Améliorer la qualité de vie des personnes

7

CONSOLIDATION DE FORMATION
J3 pour consolider la formation des binômes

INTERVISIONS
des équipes d'accompagnement



Equipe ressource

**Médecin
Psychiatre
UEDA 29**

**Médecin
Psychiatre
UEDA 22/56**

**Médecin
Psychiatre
UEDA 35**

Chargée de Mission Parcours Adulte (CMPA) – Caroline de Tauriac - Psychologue

Déploiement Mesure 12 dans les établissements

Timeline 2024

Réunion Pré-Repérage

Entre 01.02 et 14.06
Uniquement CMPA

Formation Jour 2

Entre 07.06 et ?
CMPA

Plan de communication

Courant 2025

0
1

Formation Jour 1

4 dec 2023 – 17 janv
2024
CMPA + Médecins

0
2

0
3

Réunion Repérage

Entre 11.06 et 13.12
CMPA + Médecins

0
4

0
5

Lancement 2^e vague

Janvier 2025

0
6



Etablissements concernés en 2024

Finistère

et secteur Lannion

9 services
psychiatriques
9 Foyers de Vie

Côtes d'Armor

(hors Lannion et Dinan)

et Morbihan

2 Foyers d'Hébergement -
ESAT
2 Foyers de Vie

Ille-et-Vilaine

et secteur Dinan

2 Maisons d'Accueil
Spécialisé
1 Foyer d'Accueil
Médicalisé
2 Foyers
d'Hébergement-
ESAT

Chargée de Mission Parcours Adulte (CMPA) – Caroline de Tauriac - Psychologue

Bilan quantitatif 2024

Recueil de données SOLEN
Bretagne
au 26.11.2024

232 personnes concernées

Dossiers
étudiés
169

Diag TSA déjà posé
63

Pré-repérage
169 personnes

Pré-repérage Positif
116

Pré-repérage négatif
53

Genre
107 hommes
62 femmes

Âge
20-29 ans : 25
30-39 ans : 40
40-49 ans : 55
50-59 ans : 29
60-69 ans : 15
> 70 ans : 5

Repérage
116 personnes

Consentement
93

Refus consentement
23

Conclusion
93 personnes

Repérage TSA retenu
49 (28% des dossiers retenus)
Moy nationale 10%

Repérage TSA écarté
38

TSA à approfondir
6

Merci de votre attention

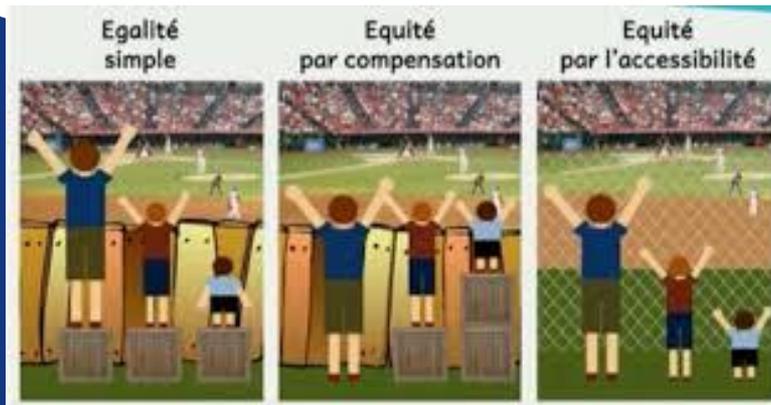


contact@cra.bzh



<https://www.cra.bzh/>

4) Partenariat CRA / Education nationale



1 Rappel du cadre de la convention

2 Rappel des objectifs de la convention

3 Les engagements

4 Le suivi

5 Les dispositifs et les modalités de scolarisation

1. Rappel du cadre de la Convention

- Parution en novembre 2023 de la *Stratégie nationale 2023-2027 pour les Troubles du NeuroDéveloppement : Autisme, Dys, TDAH, TDI*

- Engagement n°4 de la stratégie : Adapter la scolarité aux particularités des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur.
 - ❖ Déployer les dispositifs adaptés et élargir leurs publics
 - ❖ Créer les conditions d'une scolarité sans entrave et soutenante
 - ❖ Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur

2. Rappel des objectifs de la convention

La convention entre le CRA et l'Education nationale vise à favoriser :

- **La montée en compétences des professionnels de l'Education nationale sur les connaissances des besoins des élèves avec TSA et des dispositifs existants**
- **La montée en compétences des professionnels du CRA sur la connaissance du fonctionnement de l'Education nationale et des accompagnements et/ou dispositifs mis en place dans le cadre de la scolarisation**

2. Rappel des objectifs de la convention

La convention entre le CRA et l'Education nationale vise à favoriser :

- **La prévention des risques d'exclusion des publics présentant un TSA**
- **La prévention des risques d'aggravation des troubles des publics atteints de TSA**
 - **L'optimisation du service rendu aux publics**
 - **Le développement du travail en partenariat**

3. Les engagements

- **Interconnaissance des dispositifs Education nationale et CRA et mise en lien d'interlocuteurs identifiés**
- **Mise en place et/ou développement des sensibilisations de la part des professionnels du CRA auprès des professionnels de l'Education nationale**
- **Diffusion des informations actualisées et validées scientifiquement sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, sur les accompagnements, le repérage, le parcours diagnostic**
- **Réponse aux demandes de participation aux commissions d'admissions sur les dispositifs spécifiques autisme**

- **Partenariat concernant le parcours diagnostic des enfants et adolescents :**
 - ❖ Des temps d'observation à l'école dans le cadre du bilan diagnostic d'un enfant/adolescent vu par l'équipe de l'UED
 - ❖ Des temps de concertation entre psychologues / médecins de l'UED et psychologue / médecin de l'Education nationale dans le cadre du bilan diagnostic d'un enfant / adolescent vu par l'équipe de l'UED

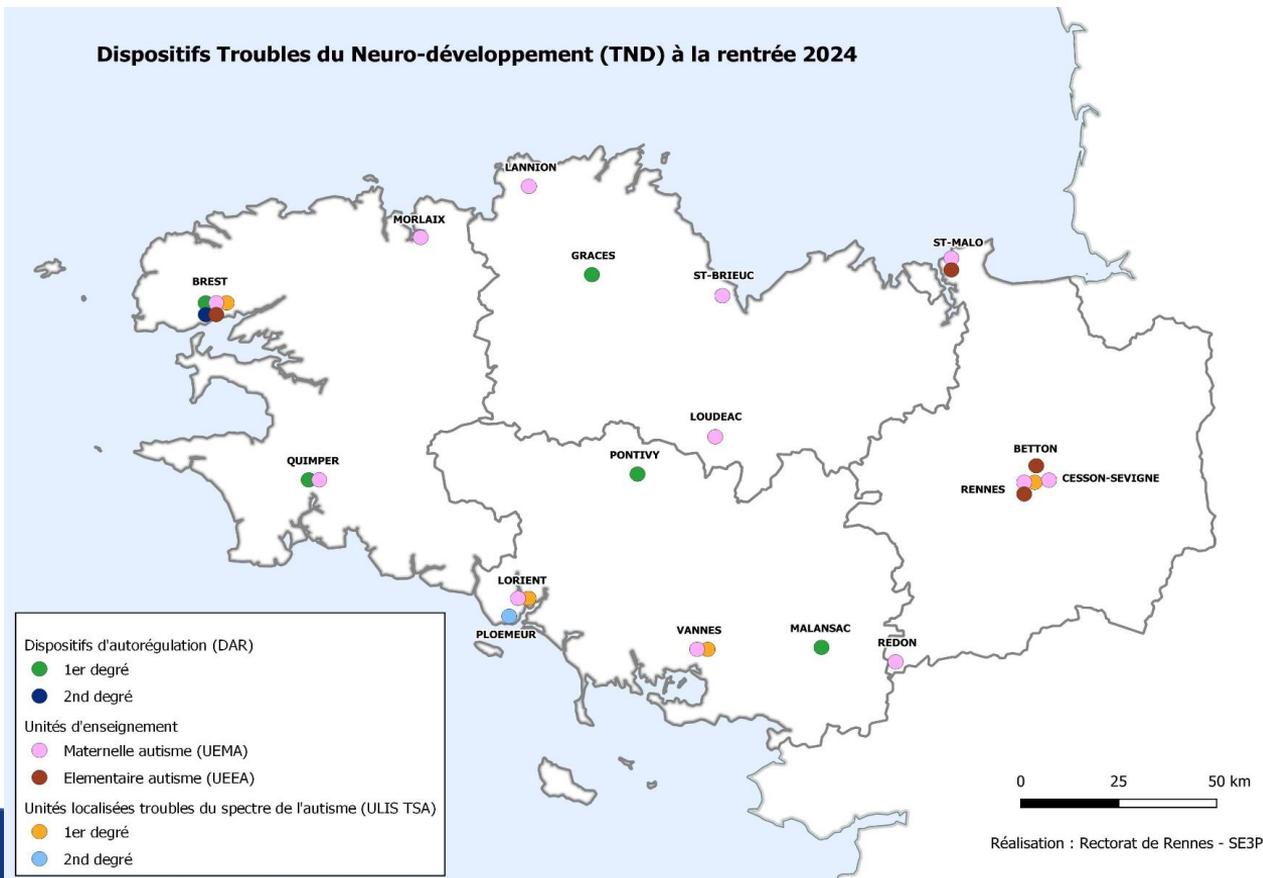
4. Le suivi

- **Une réunion annuelle entre le CRA et l'Education nationale afin de faire le point sur leur collaboration telle que définie par la convention, et d'envisager son évolution si nécessaire**
- **Le COFIL de la convention est composé du conseiller technique ASH auprès du recteur, des IEN ASH, de la direction de l'UAC du CRA, de psychologues de l'UAC, des responsables des UED**
- **Des réunions techniques seront par ailleurs organisées en fonction des besoins et objectifs communs**



5. Les dispositifs et les modalités de scolarisation

Dispositifs Troubles du Neuro-développement (TND) à la rentrée 2024



Merci de votre attention



contact@cra.bzh



<https://www.cra.bzh/>